053-200083392-20240219-S2-BC-015-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Mise en ligne : 27-02-24



# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

# N° 015/2024 SÉANCE N° 2 DU 19 FÉVRIER 2024

ASSOCIATION PÉGASE ORGANISATION COURSES CYCLISTES BOUCLES DE LA MAYENNE – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2022 À 2024 DU 13 SEPTEMBRE 2021

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

## Étaient présents

Florian Bercault. Président; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon. Allaire. Isabelle Fougeray (à 17 h 17), Jérôme partir de Nadège Davoust (à partir de 17 h 10), Gwénaël Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 19), Bruno Bertier (jusqu'à 18 h 01), Louis Michel (à partir de 17 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-Présidents. Bernard Bourgeais, Michel Paillard, Isabelle Eymon (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 10), Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocail et David Cardoso, membres du bureau.

### Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Patrice Morin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 01), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 18 h 10), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchard.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 21 février 2024.

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

ASSOCIATION PÉGASE ORGANISATION COURSES CYCLISTES BOUCLES DE LA MAYENNE – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2022 À 2024 DU 13 SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : Céline Loiseau

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Considérant la volonté de Laval Agglomération d'aider l'association Pégase Organisation Courses Cyclistes Boucles de la Mayenne pour l'organisation de sa manifestation et de soutenir la retransmission télévisuelle des épreuves sportives des Boucles de la Mayenne,

Considérant la volonté de l'association Pégase Organisation Courses Cyclistes Boucles de la Mayenne d'intensifier le rayonnement de l'image de Laval Agglomération en poursuivant son effort de réunir les plus belles équipes professionnelles mondiales pour cette épreuve cycliste et faire rayonner médiatiquement les communes de notre territoire,

Considérant l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat, pour l'épreuve cyclisme "Les Boucles de la Mayenne" 2022 à 2024, joint en annexe,

Après avis favorable de la commission sport à la majorité pour une subvention forfaitaire de 38 000 € sur les 45 000 € sollicités,

### DÉLIBÈRE

#### Article 1er

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat passés avec l'association Pégase Organisation Courses Cyclistes Boucles de la Mayenne, sont approuvés.

#### Article 2

La subvention d'un montant de 45 000 € sera octroyée au titre de la totalité des frais de l'épreuve pour "Les Boucles de la Mayenne" 2024 en application des clauses de la convention. L'association aura la charge de démarcher les autres collectivités qui participent à l'augmentation globale des coûts de la manifestation.

#### Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (François Berrou et Isabelle Eymon).

Signé: Le Président,

Florian Bercault